

MANDAT

La soussignée :

La Commune de Sainte-Ménéhould demeurant en l'Hôtel de Ville sis Place du Général Leclerc 51800 Sainte-Ménéhould représentée par Monsieur Bertrand COUROT, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet en sa qualité de Maire, par délibération n°79/2019 en date du 20/09/2019.

Ci-après dénommée le « Mandant »,

Qui est propriétaire des parcelles cadastrées comme suit :

Commune(s)	Lieudit(s)	Section(s)	N°
Sainte-Ménéhould	Les Houies	AK	384


Confère un mandat exprès, spécial et irrévocable à :

La société dénommée SAINTE MENEHOULD PV SAS à associé unique au capital social de 1 000 Euros dont le siège social est situé 55, allée P. ZILLER, VALBONNE (06560), identifiée au SIREN sous le numéro 849317094 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE, représentée par la société TSE Aphaia, elle-même représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur Bertrand DROUOT L'HERMINE, dûment habilité,

Ci-après dénommée le « Mandataire », qui l'accepte, afin de procéder ou faire procéder à toutes les démarches nécessaires aux fins du dépôt et de l'obtention d'une autorisation de défrichement en tant que bénéficiaire.

L'ensemble de ces démarches sont effectuées auprès des autorités administratives compétentes délivrant les autorisations administratives nécessaires aux constructions réalisées par le Mandataire dans le cadre du bail emphytéotique promis au titre de la promesse signée le 10/10/2019.

Le présent mandat prend effet à compter du 20/07/2022 et demeure valable jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception à effet immédiat.

Le MANDANT A Sainte-Ménéhould Le 20/07/2022 Signature, précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir » : <i>Bon pour pouvoir Le Maire B. COUROT</i>	Le MANDATAIRE A <i>Valbonne</i> Le <i>16/08/2022</i> Signature : 
---	---

